

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

09/06/18

Dossier complet le :

09/06/18

N° d'enregistrement :

2018-006717

**1. Intitulé du projet**

Premier boisement de terrains agricoles.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom AUGÉAY

Prénom JEAN LUC

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.	Boisement feuillu et résineux d'une surface totale de 22 ha sur la commune de LA CLOTTE (17)

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Boisement de 22 ha de prairies dont 10 ha en Pin à l'encens (Pin taeda), 2,30 ha en Robinier faux-acacia et 9,70 ha en Peuplier.

## 4.2 Objectifs du projet

- mise en valeur du foncier au travers de la gestion forestière des parcelles;
- mise en œuvre d'un document de gestion forestière durable (DGD);
- production de bois d'industrie (bois de trituration, piquet) et de bois d'œuvre à terme.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- déchaumage aux disques;
- labour du terrain;
- piquetage de la plantation :
  - pins et robiniers: écartement de 4 m en interligne et de 2 m sur la ligne entre les plants;
  - peupliers: écartement de 8 m sur 8 m
- mise en place de plants d'origine certifiée à la densité de 1250 plants /ha (pins et robiniers) et de 156 plants/ha (peupliers).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- entretien annuel des interlignes aux disques pendant 3 ans.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Étude d'incidence dans le cadre du site Natura 2000 "Vallées du Lary et du Palais"

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- plantation de Pin à l'encens	10,02 ha
- plantation de Robinier	2,30 ha
- plantation de Peuplier	9,73 ha

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

- département: Charente-Maritime.
- commune : LA CLOTTE (17).
- lieu-dit: Les Grands Prés de Coutiat.
- références cadastrales:
  - . section AB: parcelles 149 & 150.
  - . section AW: parcelles 44 & 45, 47 à 51, 53 à 68, 87 à 89, 97 & 98, 113, 118, 120 à 122, 137, 364 & 365.
  - . section AX: parcelle 327.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 00° 09' 25" O Lat. 45° 06' 01" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n° 872 " Vallées du Lary et du Palais" pour la partie Est du projet sur 12,98 ha.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts du bassin de la double saintongeaise en cours d'élaboration. Le projet de boisement intègre le maintien d'un espace ouvert d'un rayon de 50 mètre aux abords des bâtiments existants.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet inclus pour une surface de 12,98 ha dans le site n° FR5402010 "Vallées du Lary et du Palais"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbations: un milieu ouvert (prairie) est transformé en milieu fermé (boisement) ou semi-fermé (peupleraie), ce qui favorise les continuités écologiques notamment dans la vallée du Lary.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact positif sur la Loutre et le Vison d'Europe en permettant le développement d'une ripisylve naturelle.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Consommation d'espaces agricoles (prairies) transformés en espaces forestiers.</p> <p>Le projet ne pénalise pas l'activité agricole locale, car il concerne des terrains de faible valeur agronomique pour la culture et/ou l'élevage.</p> <p>Le projet jouxte un massif forestier de plus de 4 hectares.</p>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un espace ouvert est maintenu aux abords des bâtiments ( 50 mètres laissés non boisés) afin de limiter le risque d'incendie, la plantation de feuillus peu combustibles est privilégiée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A contrario, le projet permet le stockage de CO2.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans la continuité du massif forestier existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- arrêt du pâturage sur 22 ha de pré; - développement d'une activité sylvicole sur la même surface.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Sans objet en l'absence d'effets négatifs notables.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La reconversion de mauvais prés en boisements séquestrateurs de carbone, en continuité du massif forestier existant, devrait contribuer à améliorer la valeur environnementale des parcelles.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Etude d'incidence Natura 2000 pour le projet situé aux abords immédiat et à l'intérieur du site Natura 2000 "Vallées du Lary et du Palais"

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

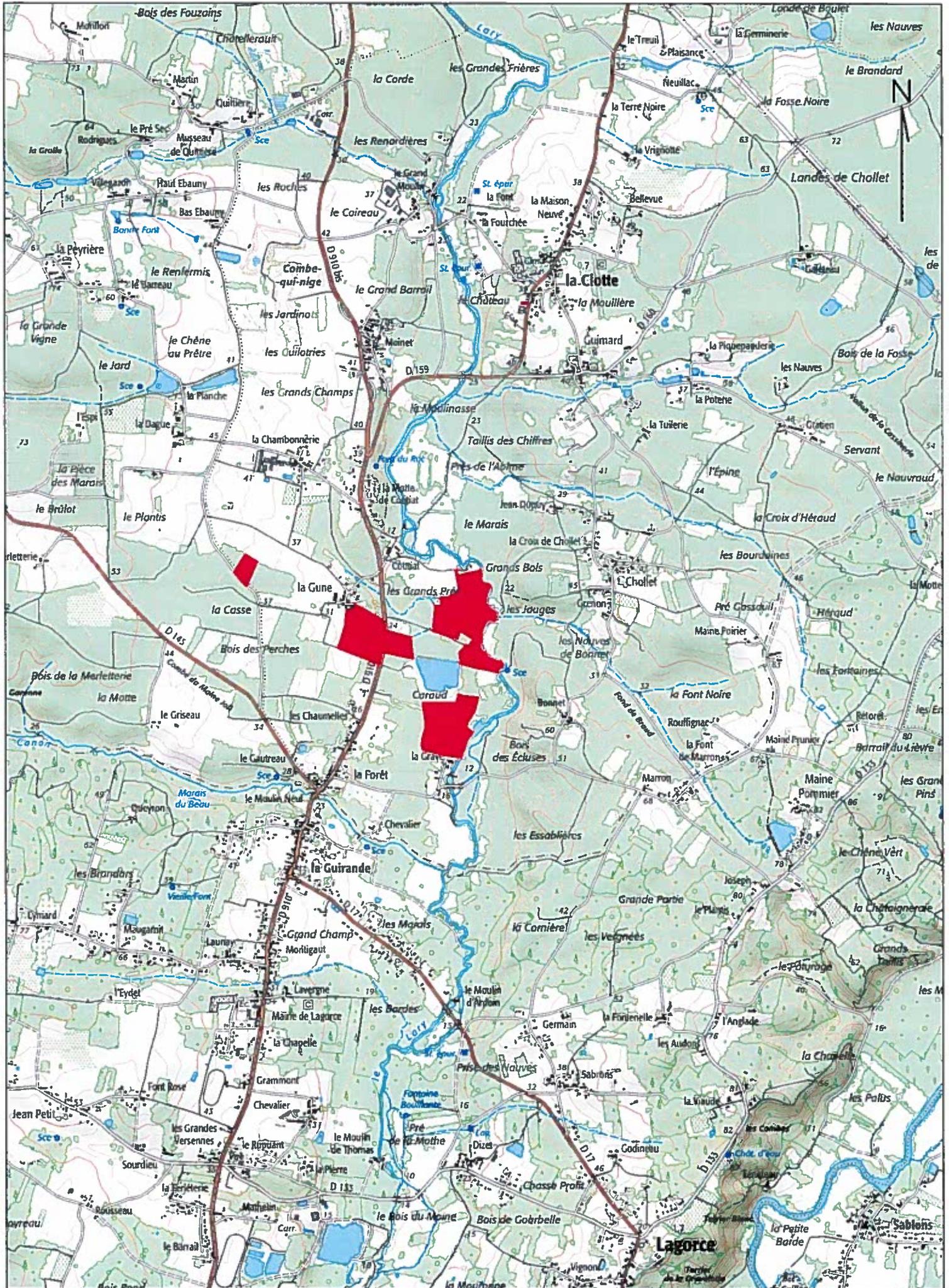
La Clotte

le, 8/06/2018

Signature







projet\_augeay par type

	(18)
	peuplier (3)
	pin taeda (4)

AW 268708

AS149

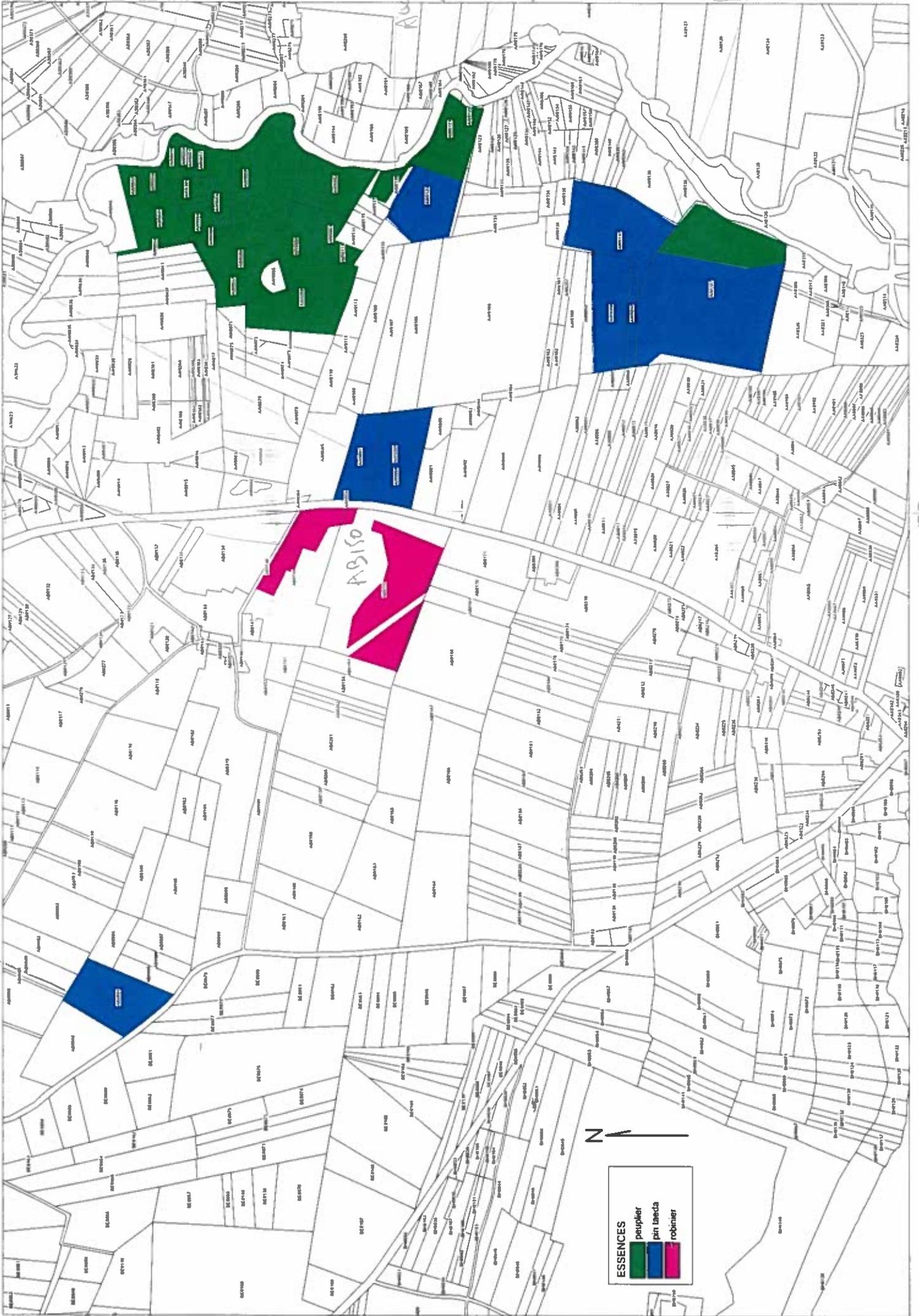
AS22

AW 1

AW 1

AW 1

AW 1



**ESSENCES**

- peuplier
- pin laeda
- robinier
- robinier









ANNEXE 3: PHOTOGRAPHIES (JUN 2018)



**ANNEXE 3: PHOTOGRAPHIES (JUN 2018)**



**Photo 1 : parcelle AB149 vue vers l'ouest depuis la RD 910 bis (projet plantation robinier)**



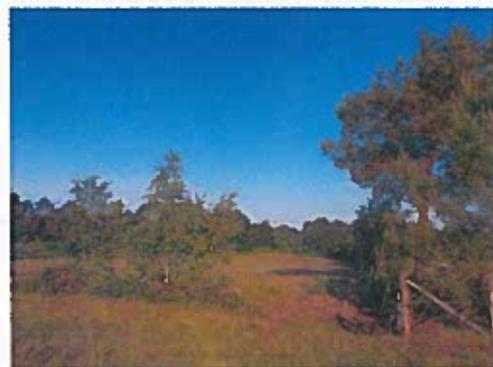
**Photo 2 : parcelle AW89 vue vers l'Est depuis la RD 910 bis (projet plantation pin)**



**Photo 3 : parcelles AW63 à 68 vue vers le nord (projet plantation peuplier)**



**Photo 4 : parcelle AW62 vue vers le nord (projet plantation peuplier)**



**Photo 5 : parcelles AW97/98 vue vers l'ouest (projet plantation pin)**



**Photo 6 : parcelle AW327 vue vers le sud (projet plantation pin)**

# Évaluation des incidences Natura 2000

## évaluation préliminaire

### étape 1: présentation du projet

#### • Justification du projet

Monsieur et Madame Jean-Luc AUGÉAY, propriétaires fonciers, envisagent de boiser leurs terrains agricoles afin que Madame AUGÉAY puisse prendre sa retraite d'agricultrice.

#### • Descriptif du projet

##### • Description structurelle:

- emprise: commune de LA CLOTTE (Charente-Maritime),
  - section AW: parcelles 44 & 45, 47 à 51, 53 à 68, 87 à 89, 97 & 98, 113, 118, 120 à 122, 137, 364 & 365 ;
  - section AX: parcelle 327 ;pour une surface totale de 18,6987 ha.

##### ○ nature des travaux envisagés:

- plantation de peupliers à la densité de 156 plants/ha (8m sur 8m) sur 9ha 73a.
- plantation de Pin à l'encens (*Pinus taeda*) à la densité de 1250 plants/ha (4m sur 2m) sur 8ha 96a.
- 

##### ○ budget prévisionnel plantation de peupliers:

- broyage de la végétation.....	150,00 €/ha
- fourniture des plants.....	4,65 €/plant, soit..... 948,60 €/ha
- protection contre le chevreuil.....	0,85 €/plant, soit..... 173,40 €/ha
- plantation à la tarière.....	2,65 €/plant, soit..... 540,60 €/ha
Total: 1812,60 €/ha	

##### ○ budget prévisionnel plantation de pins:

- broyage de la végétation.....	150,00 €/ha
- travail du sol.....	300,00 €/ha
- fourniture des plants.....	0,30 €/plant, soit..... 375,00 €/ha
- plantation.....	0,30 €/plant, soit..... 375,00 €/ha
Total: 1200,00 €/ha	

##### • Description fonctionnelle:

- fréquentation: sans objet.
- entretiens prévus, pas de rejets potentiels:

année n.....	disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+1.....	disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+2.....	disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+2.....	taille de formation des peupliers.....	200 €/ha
année n+3.....	disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+4.....	disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+4.....	taille de formation des peupliers.....	200 €/ha
année n+5.....	disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+6.....	broyage de la végétation .....	150 €/ha
année n+6.....	élagage des peupliers jusqu'à 4 m de haut.....	200 €/ha

année n+7 .....	broyage de la végétation .....	150 €/ha
année n+8 .....	broyage de la végétation .....	150 €/ha
année n+8 .....	élagage des peupliers de 4 à 6 m de haut .....	200 €/ha
	puis broyage annuel de la végétation .....	150 €/ha

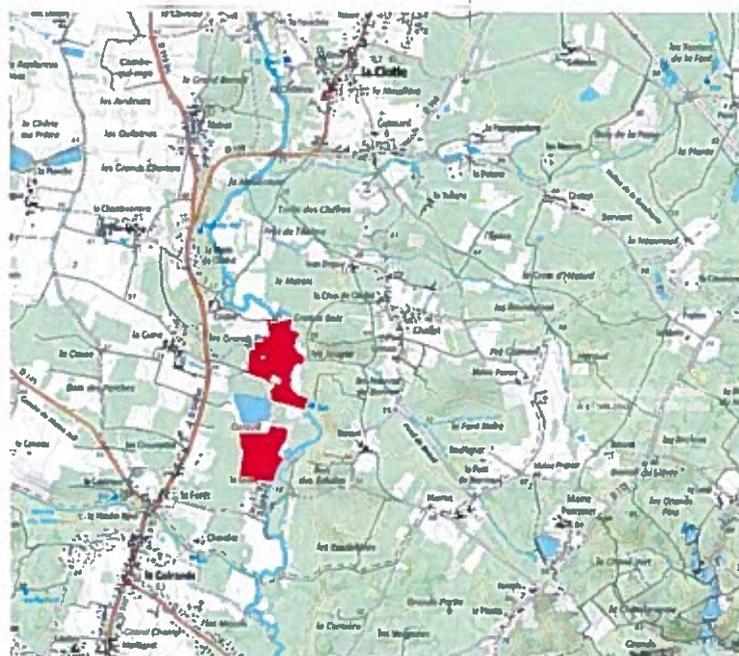
- modalités de mise en œuvre:

travaux	outils utilisés	époques de réalisation
plantation	Tarière/canne à planter	hiver 2018 (année n)
disquage	cover-crop+tracteur	juin année n à n+5
broyage végétation	broyeur à axe vertical + tracteur	juin année n+6 à 23
taille de formation	échenilloir	décembre/janvier année n+2 et 4
élagage	scie emmanchée	juillet-août année n+6 et 8

## étape 2: situation du projet par rapport au réseau Natura 2000

### 1. Localisation géographique du projet

Commune de LA CLOTTE (Charente-Maritime), section AW et AX, surface totale du projet : 18ha 69a 87ca



Plan de situation 1/25000<sup>ème</sup>  
en rouge: emprise du projet

### 2. Sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés

Le projet est situé pour une surface de 12,98 ha dans le site n° FR5402010 "Vallées du Lary et du Palais".



plan de masse 1/5000<sup>ème</sup>

en bleu: emprise du site Natura 2000  
en rouge: emprise du projet

### étape 3: zone d'influence du projet

**1. Le projet se situe en partie en zone Natura 2000:**

Site n° FR5402010 "Vallées du Lary et du Palais".

**2. Identification et description des effets du projet:**

Effet d'emprise: altération (changement de l'utilisation du sol).

La composition floristique du terrain sera altérée par les opérations suivantes:

- travail du sol avant plantation (destruction de la végétation en place);
- disquage de la végétation (destruction de la végétation);
- densité de plantation (changement floristique lié à la modification du couvert).

nature de l'effet potentiel		emprise au sol	rejets en milieu aquatique
sur habitat terrestre	direct	altération	
	indirect		
sur habitat aquatique	direct		
	indirect		altération (feuille, branchages)
sur espèce d'intérêt communautaire	direct sur individus		
	espèces potentiellement concernées		
	indirect (sur habitat d'espèces)		
	espèces potentiellement concernées		

### évaluation approfondie

### étape 4: identification des espèces et des habitats susceptibles d'être affectés

**1. Identification des éléments de fonctionnalité du site Natura 200 : espèces et habitats concernés, milieux naturels :**

- **Description sommaire du site et de son fonctionnement écologique**  
 Le site comprend des cours d'eau oligo-mésotrophes situés en milieu forestier ou ouvert avec des secteurs préservés favorables à la faune aquatique et aux habitats humides : forêts alluviales, prairies naturelles humides, bas marais, de grande qualité.  
 Mentions régulières de Vison d'Europe et importante voie d'échange et/ou de colonisation entre le bassin de la Garonne et celui de la Charente (Haute Seugne et haut Trèfle) et reste l'un des seules bassins sans présence avérée du Vison d'Amérique.  
 Présence de nombreuses espèces de la directive habitats et plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs inscrits à l'annexe I de la directive Oiseaux.
- **Habitats (Annexe I de la Directive Habitat, Faune et Flore)**
  - Habitat(s) d'intérêt communautaire prioritaire(s) :  
 91E0: Forêts alluviales à Aulnes et Frênes
  - Habitat(s) d'intérêt communautaire(s) :  
 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard  
 6410: Prairies humides à molinie  
 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles  
 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude  
 9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses

**LE PROJET AFFECTE L'HABITAT 6510 « PRAIRIE MAIGRE DE FAUCHE »**

- Espèces

- Mammifères :

- 1303: Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
- 1304: Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1307: Petit Murin *Myotis blythii*
- 1308: Barbastelle *Barbastella barbastellus*
- 1323: Murin de Beschtein *Myotis bechsteinii*
- 1324: Grand Murin *Myotis myotis*
- 1355: Loutre d'Europe *Lutra lutra*
- 1356: Vison *Mustela lutreola*

- Reptile:

- 1220: Cistude d'Europe *Emys orbicularis*

- Insectes:

- 1036: Cordulie splendide *Macromia splendens*
- 1041: Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
- 1044: Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
- 1046: Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*
- 1060: Cuivré des marais *Lycaena dispar*
- 1065: Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*
- 1071: Fadet des laïches *Coenonympha oedippus*
- 1083: Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
- 1087: Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*
- 1088: Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*

- Poissons :

- 1163 : Chabot *Cottus gobio*
- 1096 : Lamproie de Planer *Lampetra planeri*

## 2. Caractérisation des habitats et des espèces

Recensement des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents ou potentiels dans la zone d'influence du projet (tableau de synthèse)

Type de milieu présent dans la zone d'influence	Milieu présent	Milieu utilisé	Milieu traversé	Nom du ou des habitats d'intérêt communautaire présents	Noms des espèces d'intérêt communautaire utilisant le milieu	
					présence avérée	présence potentielle
haies	oui	non	non			
bords de rivière bois ou herbe	oui	oui	non			loutre, vison d'Europe
fossés, mares	oui	non	non			cistude d'Europe
rivière, cours d'eau	oui	non	non			
prairie	oui	oui	non	prairie maigre de fauche de basse		Damier de la Succise, cuivre des marais, Rosalie des

{1} milieu utilisé = passage ou emprise par des aménagements à l'intérieur du milieu, et hors chemin existant (chemin permanent, cadastré ou balisé si il s'agit d'un sentier)

{2} milieu traversé = en restant sur les chemins existants (chemin permanent, cadastré ou balisé si il s'agit d'un sentier), ou au-dessus (survol)

## Etape 5: analyse des incidences du projet sur le site Natura 2000

### 1. qualification des effets

- altération ou destruction d'habitats ou d'espèces :

Les prairies sont impactées comme suit :

- temporalité des effets

année n ..... altération par le travail du sol avant plantation

années n à n+6. limitation de la recolonisation herbacée par les entretiens du sol

## 2. analyse des incidences

- Le projet altère l'habitat d'intérêt communautaire prairie maigre de fauche effet significatif

### Etape 6: mesures permettant d'atténuer les effets significatifs

Le projet de boisement ne peut pas être délocalisé, mais il peut être adapté afin de limiter son impact, notamment sur la partie prévue en plantation de peuplier, qui présente un plus grand intérêt biologique que la zone sèche à planter en pin.

Le tableau suivant détaille les modifications apportées au projet initial afin de limiter son impact.

<i>Projet initial</i>	<i>Projet modifié</i>	<i>impact</i>
Plantation 1 seul clone de peuplier (I 45-51)	Plantation de 2 clones de peuplier (I 45-51 et Koster)	Augmentation naturelle de la résistance aux parasites
Plantation à une distance de 5 mètres de la rivière	Maintien d'une zone non plantée de 10 mètres de large en bordure de la rivière "Le Lary" La distance de 5 mètres préconisée par le Docob et par les annexes vertes Natura 2000 au Schéma Régional de Gestion Sylvicole approuvé par arrêté ministériel du 11 avril 2012 est ainsi doublée	Maintien de 70 ares en nature de prairie et/ou boisement naturel en bordure de la rivière
Peuplier : densité de plantation 204 plants/ha (7 m sur 7 m au carré)  Pin : densité de plantation 1660 plants/ha (4 m sur 1,50 m)	Peuplier : densité de plantation 156 plants/ha (8 m sur 8 m au carré)  Pin : densité de plantation 1250 plants/ha (4 m sur 2 m)	Diminution de 23% de l'importance du couvert, maintien du cortège végétal caractéristique de la prairie  Abaissement de 25% de la densité de plantation
Travail du sol en plein avant plantation	Travail du sol uniquement sur les lignes de plantation	Travail du sol réduit à 12% de la surface du projet
Fertilisation à raison de 1 kg d'un engrais complet (ex.: 15-15-15) par plant la 1 <sup>ère</sup> année	Pas de fertilisation	Pas d'intrant, élimination du risque rejet potentiel, pas de modification de la composition floristique de la prairie
Désherbage chimique en localisé (produit à base de Glyphosate)	Pas de désherbage chimique	Pas d'intrant, élimination du risque rejet potentiel, pas d'inversion de flore sur les zones traitées
Entretien des années n à n+5 par travail du sol	Entretien des années n à n+5 par fauchage	Maintien du cortège végétal caractéristique de la prairie

Ces mesures complémentaires seront favorables au Vison d'Europe à la Loutre, aux chauves-souris et aux papillons.

### étape 7: conclusion

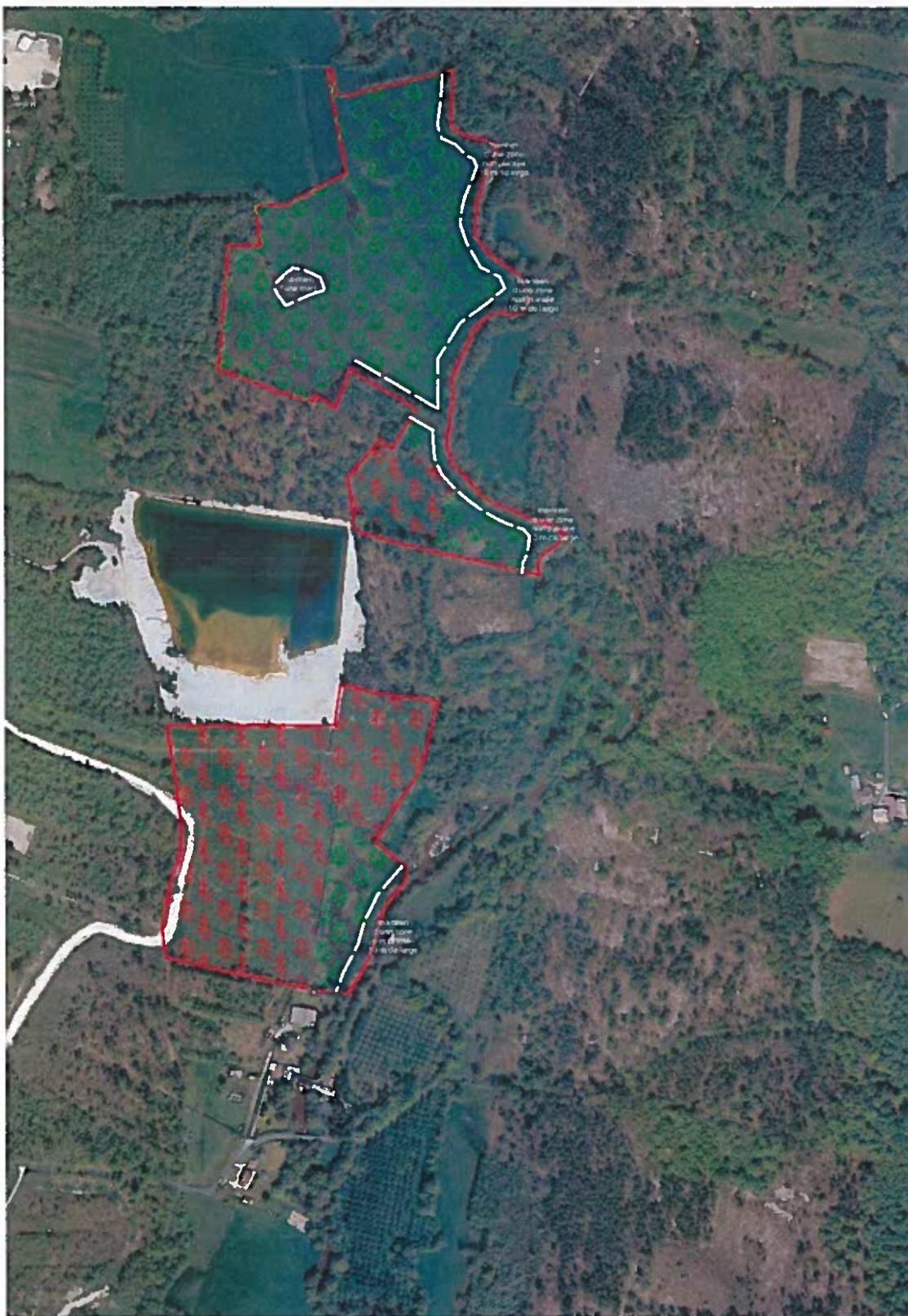
Les mesures préconisées dans le tableau présenté à l'étape 6 permettent de réduire fortement l'impact du projet:

- densité du couvert: réduction d'un quart de l'importance du couvert;
- travaux de sol: réduction de 88% de la surface travaillée;
- apport d'intrants (engrais et produits agro-pharmaceutiques): réduction de 100% des apports.

**On peut conclure que le projet modifié reste bien entendu impactant pour le milieu, mais que les mesures préconisées rendent les effets non significatifs.**

D'autre part, l'occupation du sol reste réversible:

- l'habitat prairial reste présent et fonctionnel en terme d'accueil de la faune sous la plantation de peupliers réalisée à faible densité;
- après exploitation la prairie naturelle pourra reprendre sa place.



Projet modifié - échelle 1/5000<sup>ème</sup>

Juin 2018

